

RAYONNAGES ET NORME NF EN 15620

MISE EN APPLICATION DE LA NORME NF EN 15620 : 2021

Les pays membres du CEN ont obligation de reprendre le contenu de la norme européenne EN 15620 : 2021 dans leur collection nationale avant le 31 janvier 2022. Cette reprise en France s'effectue sous la forme d'une norme Afnor portant la référence NF EN 15620 : 2021. Depuis le 04 septembre 2021, la norme NF EN 15620 : 2021 annule et remplace la norme NF EN 15620 : 2008 ⁽¹⁾. Cette norme révisée en 2021 a vocation à s'appliquer aux équipements mis en service après la publication de ladite norme.

CHOIX D'UN REFERENTIEL TECHNIQUE VOLONTAIRE

- Une norme définit les caractéristiques d'un produit par rapport à l'état de l'art du moment. Aussi, un rayonnage conforme à une version de la norme EN 15620 offre des niveaux de qualité et de sécurité figés à un instant t.
- Les rayonnages ne dépendent pas de normes harmonisées dont les versions applicables sont publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne ni ne relèvent d'une directive nouvelle approche.
- Le client et le fournisseur définissent donc contractuellement la version de la norme volontaire ⁽²⁾ NF EN 15620 qui sert de référence technique au contrat.

EVOLUTIONS TECHNIQUES

Par rapport à la norme NF EN 15620 : 2008 remplacée, les principales modifications portent sur :

- la suppression des tolérances au plancher ;
- l'ajout de tolérances pour les rayonnages Drive-In et les rayonnages à cantilever ;
- la suppression des tolérances pour les rayonnages à pont roulant ;
- la suppression du système de classification des rayonnages utilisés par les chariots de manutention.

⁽¹⁾ **NF EN 15620** Juin 2008 : Systèmes de stockage statiques en acier - Rayonnages à palettes réglables - Tolérances, déformations et jeux

⁽²⁾ La notion de **norme volontaire** est définie en page 10 du guide édité par le Ministère de l'Industrie et de l'Economie, disponible au moyen du lien : <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/01-nouveau-portail/Enjeux/normes/guide-pratique-du-bon-usage-de-la-normalisation-dans-la-reglementation.pdf>